

# la News de l'élu

spécial  
formation



Toutes nos dates de formation sont à consulter sur notre site Internet

[En savoir plus](#)



L'Association des maires vous propose un programme de formation complet pour la rentrée 2017

[programme disponible ci-dessous](#)



**6 et 7 septembre 2017 (9h à 17h)**

**" Bien organiser les relations financières entre communes et intercommunalité "**

[En savoir plus](#)

Cette formation s'adresse aux maires et conseillers communautaires des EPCI à fiscalité professionnelle unique et de leurs communes membres. L'objectif est de mieux comprendre les enjeux liés à l'évaluation des compétences transférées à l'intercommunalité ainsi que le fonctionnement de la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) qui a jusqu'au 30 septembre 2017 pour établir son rapport obligatoire.

La date du 6 septembre est d'ores et déjà complète et quelques places sont encore disponibles pour le 7 septembre.

Retrouvez en cliquant [ICI](#), la fiche détaillée et le bulletin pour vous inscrire. Les frais de participation de 200 € (frais de repas inclus) peuvent être financés par le budget formation de l'intercommunalité.

#### **A noter !**

Pour des informations sur le mécanisme des attributions de compensation, mis en œuvre dans tous les EPCI à fiscalité professionnelle unique, télécharger le guide de la DGCL en cliquant [ICI](#).

**12 septembre 2017 (9h à 17h)**

**" Préparer et animer une commission communale des impôts directs "**

En savoir plus



Vous êtes membre d'une commission communale des impôts directs (CCID) ? Vous souhaitez réintroduire de l'équité fiscale entre les contribuables sur votre territoire tout en optimisant le rendement de la matière fiscale de votre collectivité ? Participez à cette formation pratico-pratique qui vise à mieux appréhender le rôle déterminant de cette instance et ses missions.

Retrouvez en cliquant [ICI](#), la fiche détaillée et le bulletin pour vous inscrire. Les frais de participation de 200 € (frais de repas inclus) peuvent être financés par le budget communal dédié à la formation.

**A noter !**

L'association des maires de Meurthe-et-Moselle met à disposition de toutes les communes de moins de 10 000 habitants un outil performant, sous la forme d'un logiciel accessible depuis l'adresse ci-dessous pour exploiter les données cadastrales de la direction générale des finances publiques et optimiser vos bases d'imposition. Si vous avez perdu vos identifiants ou si vous souhaitez obtenir des précisions sur la manière de l'utiliser, contactez-nous !

Découvrir le logiciel



**13 septembre 2017 (12h à 15h)**

**Réunion des présidents d'intercommunalité**

A l'ordre du jour notamment :

- le programme de formation en matière de finances et fiscalité, les coefficients de localisation et les incidences de la suppression de la taxe d'habitation pour l'intercommunalité
- le DIF des élus, les transferts de compétences (GEMAPI, eau...), la DECI.



**13 septembre 2017 (à partir de 17h)**

**Réunion du comité directeur**

A l'ordre du jour notamment :

- préparation de l'Assemblée générale du 7 octobre à Pont-à-Mousson, bilan d'activité des services et projections
- incidences de la suppression de la taxe d'habitation pour les communes, logiciel d'optimisation du cadastre " Optimcad ", coefficients de localisation et travail sur les locaux vacants
- DIF, sortie pédagogique à Bruxelles
- autres questions d'actualité et diverses

**14 septembre 2017 (9h à 17h)**

**" Préparer et animer une commission intercommunale des impôts directs "**

[En savoir plus](#)



Vous êtes membre d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) ? Quel est son rôle ? La CIID peut-elle décider d'appliquer des coefficients de localisation pour protéger certains commerces dans le cadre de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels ?

Afin de connaître vos attributions de manière concrète, l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle a mis en place une formation dédiée.

Retrouvez en cliquant [ICI](#), la fiche détaillée et le bulletin pour vous inscrire. Les frais de participation de 200 € (frais de repas inclus) peuvent être financés par le budget formation de l'intercommunalité.

**A noter !**

Si vous souhaitez que le coefficient s'applique dès 2018, votre commission devra transmettre son avis, **avant le 16 octobre 2017**, à la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels qui prendra sa décision finale avant mi-novembre 2017. Pour en savoir plus, un guide est disponible en cliquant [ICI](#).



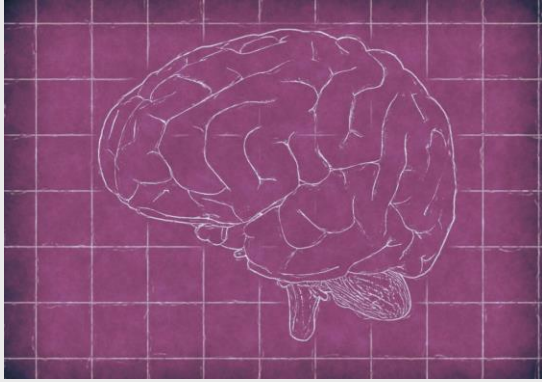
**22 septembre 2017 (9h30 à 16h)**

**Formation sur comprendre et s'appropriier son PLUI**

[En savoir plus](#)

Le plan local d'urbanisme, dans sa dimension intercommunale, offre une large palette de possibilités permettant de prendre en compte les besoins et les dynamiques à différentes échelle. Il faut donc que les communes soient étroitement associées à son élaboration, de sa dimension de projet de territoire à son contenu. Suivez cette formation pratico-pratique pour bien intégrer les enjeux.

Retrouvez en cliquant [ICI](#), la fiche détaillée et le bulletin pour vous inscrire. Les frais de participation de 200 € (frais de repas inclus) peuvent être financés par le budget formation de la commune ou de l'intercommunalité.



**27 septembre 2017 (8h30 à 17h)**

### **Journée autour de la santé mentale**

Rencontre gratuite organisée par l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental, l'association des maires de Meurthe-et-Moselle et le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS) pour sensibiliser les partenaires, les usagers, les élus, les professionnels, à l'intérêt de travailler ensemble sur la santé mentale avec des retours d'expériences.

Retrouvez le courrier d'invitation, le programme détaillé et le bulletin d'inscription en cliquant [ICI](#).



**28 septembre 2017 (9h à 17h)**

### **Le maire face aux risques : incendie, inondation, tempête ... que faites-vous dans ces situations ?**

Les associations des maires de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, en partenariat avec l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN) et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, organisent une journée d'information afin de ne pas être pris au dépourvu !

Par des témoignages de collectivités, l'accent est mis sur les échanges d'expériences pour trouver des réponses efficaces face aux situations d'urgence. Un focus sera également fait sur la défense extérieure contre l'incendie.

Vous recevrez prochainement le courrier d'invitation pour vous inscrire.



**7 octobre 2017 (à partir de 9h)**

### **Assemblée générale de l'association des maires de Meurthe-et-Moselle**

Réservez dès à présent la date de l'assemblée générale des maires et présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle : le samedi 7 octobre 2017 à partir de 9h à l'espace Montrichard à Pont-à-Mousson.

Invité d'honneur : Jean-Paul DELEVOYE, ancien ministre, ancien président de l'AMF.